

SÉANCE DU 16 MARS 2021

21-03-049

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 10 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize mars à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Philippe BUISSON, Sandy CHAUCHEAU pouvoir à Thierry MARTY, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Esther SCHREIBER, Monique JULIEN pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Jean-François LE STRAT pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Karine BERRUEL pouvoir à Laurence ROUEDE, Bilal HALHOUL pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sabine AGGOUN pouvoir à Denis SIRDEY, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Bénédicte GUICHON pouvoir à Denis SIRDEY, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

JURIDIQUE - FONDS EUROPEENS

TOUR DE FRANCE 2021 : DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS EUROPEEN LEADER

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,


Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'à partir du 16 juillet prochain, la Ville de Libourne et, par extension, l'ensemble du Libournais, accueilleront une étape du Tour de France, ses équipes et son staff mais aussi son public nombreux,

Considérant que cet événement sportif de renommée internationale, dont la dernière visite remonte à 1992, est une chance inespérée de donner de la visibilité au territoire ainsi qu'un coup de pouce au tourisme libournais, mis en difficulté par la crise sanitaire que nous connaissons depuis plus d'un an,

Considérant que Libourne accueillera la 19^e étape du Tour entre Mourenx et Libourne (203 km),

le 16 juillet, à laquelle succédera un contre la montre individuel, le Saint-Emilion (31 km),

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
Reçu en préfecture le 26/03/2021
Affiché le 
ID : 033-213302433-20210316-D_21_03_049-DE

Considérant que l'accueil d'une compétition cycliste de cette envergure nécessite un engagement financier important de la collectivité et la mobilisation générale de ses équipes. Outre l'inscription à cette étape du Tour, il s'agit aussi de préparer la logistique de la manifestation mais aussi de communiquer et de sensibiliser comme d'associer le grand public à ce moment exceptionnel, en proposant plusieurs animations sportives et festives en amont de l'arrivée de l'étape,

Considérant que le budget de la manifestation porté par la Ville et ses partenaires est estimé à ce jour à 537 250 € HT,

Considérant les subventions attendues du Département de la Gironde et des EPCI concernés par la manifestation pour cet événement sportif important,

Considérant le projet de territoire du Pays Libournais et son accompagnement auprès des porteurs de projet dans leur sollicitation des fonds européens Leader,

Considérant le coût estimé de l'organisation de l'événement soit 537 250 € HT,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 11 mars 2021,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (35 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel suivant :


Dépenses	HT	Recettes		
Droits d'inscription	200 000.00 €	Département de la Gironde	50 000.00 €	9.31%
Frais techniques et logistiques	76 250.00 €	EPCI	65 000.00 €	12.10%
Organisation des manifestations	176 000.00 €	Fonds européens - Leader	100 000.00 €	18.61%
Communication	60 000.00 €	Mécénat	75 000.00 €	13.96%
Autres dépenses (sécurité, ...)	25 000.00 €	Autofinancement	247 250.00 €	46.02%
TOTAL	537 250.00 €	TOTAL	537 250.00 €	100.00%

- autorise Monsieur le Maire à solliciter 100 000€ de subvention au dispositif LEADER (2014-2020)

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

29 mars 2021

Le Maire,
Philippe BUISSON

 Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 16 MARS 2021

21-03-050

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 10 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize mars à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Philippe BUISSON, Sandy CHAUCHEAU pouvoir à Thierry MARTY, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Esther SCHREIBER, Monique JULIEN pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Jean-François LE STRAT pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Karine BERRUEL pouvoir à Laurence ROUEDE, Bilal HALHOUL pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sabine AGGOUN pouvoir à Denis SIRDEY, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Bénédicte GUICHON pouvoir à Denis SIRDEY, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

JURIDIQUE - FONDS EUROPEENS

CAPITAINEURIE : DEMANDE DE SUBVENTION LEADER POUR L'ENSEIGNE DE LA CAPITAINEURIE

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Port de Libourne – Saint-Emilion a connu depuis 2011 un développement exponentiel avec l'arrivée des paquebots de croisière fluviale qui ont permis de relancer un tourisme fluvial stagnant depuis de nombreuses années. Jusqu'à la crise sanitaire subie depuis un an, 6 à 7 paquebots faisaient escale à Libourne chaque semaine, avec à leur bord plus d'une centaine de passagers, étrangers pour la plupart, qui profitaient des attraits touristiques du territoire,

Considérant que les investissements engagés par la Ville se sont poursuivis pendant cette période afin d'offrir les services attendus par cette nouvelle clientèle, mais aussi afin de valoriser cette façade fluviale en centre-ville désormais si chère aux Libournais, le ponton d'accueil d'origine, deux autres équipements ont été construits afin de permettre le développement d'un tourisme fluvial diversifié et qualitatif. L'un d'eux, le ponton Jeanne d'Albret, situé sur les rives d'Arveyres, bénéficie du soutien du Pays Libournais par l'avis favorable délivré dans le cadre de la demande d'une subvention relative au programme Leader en cours.

Considérant que la construction de la Capitainerie, située sur les quais à proximité du ponton historique Roger de Leyburn, achève cette période d'investissements importants et permettra dans quelques jours d'accueillir non seulement les usagers du Port mais aussi les visiteurs, demandeurs d'informations touristiques. Cet espace sera partagé conjointement par le service du Port et par une partie de l'équipe de l'Office de Tourisme Intercommunal du Libournais.

Considérant que dans le même temps, les compétences de gestion relatives au Port de Libourne – Saint-Emilion détenues par la Ville de Libourne depuis 2017, sont transférées à La Calixte avec l'objectif de donner une cohérence de développement touristique de territoire et d'asseoir la vocation intercommunale du tourisme fluvial,

Considérant que la construction et l'aménagement intérieur de la Capitainerie sont désormais terminés et que la dernière étape consiste en la pose d'une enseigne de devanture dont la vocation informative confirmera la volonté de rayonnement intercommunal,

Considérant que le budget de l'enseigne de la capitainerie est fixé à 17 791.81 € HT,

Considérant la possibilité de présenter ce cofinancement aux fonds européens Leader en cours de programmation,

Considérant le projet de territoire du Pays Libournais et son accompagnement auprès des porteurs de projet dans leur sollicitation des fonds européens Leader,

Considérant le coût de cet investissement soit 17 791.81 € HT,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 11 mars 2021,


Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	HT	Recettes		
Achat et pose de l'enseigne de la capitainerie	17 791.81 €	Fonds européens Leader	10 000.00 €	56.20%
		Autofinancement	7 791.81 €	43.80%
TOTAL	17 791.81 €	TOTAL	17 791.81 €	100.00%

(2014-2020) - autorise Monsieur le Maire à solliciter 10 000€ de su

Envoyé en préfecture le 26/03/2021 EADER
Reçu en préfecture le 26/03/2021
Affiché le 
ID : 033-213302433-20210316-D_21_03_050-DE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne
29 mars 2021
Le Maire,
Philippe BUISSON


Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne
Gironde

Envoyé en préfecture le 26/03/2021

Reçu en préfecture le 26/03/2021

Affiché le



ID : 033-213302433-20210316-D_21_03_050-DE